Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 25 (1937)

Heft: 509

Artikel: La XVe Conférence des présidentes de sections de l'Association suisse

pour le suffrage féminin

Autor: Bonard, S.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-262788

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

et déjà M^{ile} de Mulinen reconnaissait que, si les femmes doivent s'intéresser à la chose publique, aux lois, aux travaux parlementaires, elles étaient très mal préparées à cet égard. Plus tard, l'amie et la collaboratrice d'Hélène de Mulinen, Mme et la collaboratrice d'Hélène de Mittinen, Mue Pieczynska, se préoccupa vivement pendant la période de la guerre de l'éducation civique des femmes suisses, qui doivent comprendre que si elles aiment vraiment leur pays, elles ont de ce fait des responsabilités à l'égard de leurs com-patriotes. Mais la tâche de mieux préparer les femmes à leurs devoirs de citoyennes n'est certes pas devenue plus facile dans les temps que nous pas devenue plus facile dans les temps que nous vivons, et la conférencière énuméra les divers efforts accomplis en ce domaine par certains groupements, tels que la Nouvelle Société Helvétique, le Groupement La Femme et la Démocratie constitue il y a quelques années par plusieurs grandes Associations féminines, et enfin la Commission d'éducation de l'Alliance elle-même. Le résultat de tous ces éfforts est prouvé par l'in-térêt ardent avec lequel nombre de femmes sui-vent actuellement le développement de la vie

vent actuellement le développement de la vie politique, économique et spirituelle de notre pays, bien qu'elles ne puissent faire entendre leur voix ni au Parlement ni parmi les autorités. Mme de Montet rappela ensuite en l'appuyant la résolution voiée cette année par l'Assemblée générale de l'Union suisse des Instituteurs, qui réclame un enseignement civique pour les jeunes care des dans cares des des verses des des la la nes Cette. gens des deux sexes, âgés de 18 à 19 ans. Cet enseignement devra faire comprendre l'étroite interdépendance des partis politiques et des groupements économiques, comme des cantons entre eux, et démontrer la responsabilité réciproque à l'égard des unes des autres des différentes races et des différentes classes. Si des institutions comme les «Foyers» de Fritz Wartenweiler pour les jeunes gens, ou comme les cours de Casoja pour les jeunes filles, ou encore comme les pour les jeunes tilles, ou circote Eclaireurs et les Eclaireuses pour les tleux sexes, rendent déjà de précieux services dans ce do-maine, l'Alliance des Sociétés féminines suisses so doit de continuer à marcher dans les traces ses pionnières, de soutenir des efforts en faveur de l'éducation civique comme ceur l'Union suisse des Instituteurs, et de récl un enseignement civique, aussi bien de la part de la Confédération que de celle des cantons.
Une resolution votée à l'unanimité résuma cette

conférence, en appuyant la résolution que nous venons de mentionner de l'Union suisse des Instituteurs, en se prononçant en faveur d'un enseignement gymnastique préparatoire, mais prenant position alors contre toute militarisation de la jeunesse, qui, en mettant l'accent sur l'ac-tivité militaire, présente le danger de détourner la jeunesse des buts de la démocratie et de la compréhension internationale.

(Traduction française)

La question des mœurs en Lithuanie

Une nouvelle loi contre les maladies vénériennes, et un amendement au Code pénal viennent d'être promulguées en Lithuanie. Il y a beaucoup de bon dans ces dispositions nouvelles, et malheureusement aussi d'autres choses dont nous avons moins à nous féliciter.

Ce qui est bon, ce sont les mesures prises pour un traitement libre des maladies véné-riennes par l'Etat et les communes, et l'in-terdiction à des personnes non qualifiées de s'occuper de ce traitement (ceci est une pré-

caution contre le charlatanisme. Réd.). Ce qui à notre point de vue vaut beaucoup moins est l'obligation de ce traitement et l'établissement du délit de contamination, ceci risquant très fort de diminuer la valeur du traitement libre parce que les malades cherchent à dissimuler leur état, par crainte d'avoir des en-nuis avec la loi. Quant à la clause établissant que toute personne suivant un traitement mé-dical doit révéler le nom de la personne qu'il ou elle suppose l'avoir infecté, elle crée un grand danger de fausses dénon-

ciations et de chantage.

L'amendement au Code pénal prévoit des L'amendement au Code penal prevoit des sanctions sévères contre toute personne tirant profit du vice, spécialement si la victime est un membre de la tamille ou une pupille. Un autre article stipule les pénalités encourues pour tenir une maison de tolérance ou tout autre établissement similaire.

(D'aprèss Jus Suffragii).

La XV° Conférence des présidentes de Sections del'Association suisse pour le Suffrage féminin

La traditionnelle Conférence des présidentes. vif intérêt par la qualité des travaux, qui ne re-vif interêt par la qualité des travaux, qui ne relevaient nullement 'de l'académisme, mais au contraire étaient pratiques et de nature à nourrir une longue discussion, que le manque de temps

a force d'écourter, bien entendu!

Une quarantaine de participantes, présidées par Mie E. Sulzer (Thurgovie) ont tout d'abord admiré le formidable travail fait par Mie Clara Aellig, éditrice et rédactrice du Bulletin de presse de l'Association, qui, patiemment a dérouillé Aeling, entrice et redactrice du Butteau de presse de l'Association, qui, patiemment a dépouillé, à la Bibliothèque nationale, les journaux auxquels est adressé ce Bulletin et a minutieusement compte et comparé les informations insérées. Elle a établi ainsi de savantes statistiques couchées sur deux tableaux exposés dans la salle du premier étage de l'Hôtel du Sauvage. Les Suisses allemands aiment beaucoup la statistique, les Welches qui sont légers un peu moins ils Welches, qui sont légers, un peu moins; ils n'en n'ont pas la superstition et ne la consultent qu'à titre d'indication seulement. Il ne faudrait donc pas attribuer à la statistique de Mle Aellig, si consciencieuse soit-elle, une trop grande leur; la discussion a montré que d'une part des utilisations de nos informations ont pu échapper à l'œil féministe et que d'autre part, si notre Bulletin par sa rareté (une fois par mois), ne sert pas à grand chose aux quotidiens, il est utilisé plus utilement et plus efficacement pour paysanne ou spéciale.

Relevons cependant que sur 244 journaux suis-

ses ayant reçu 16.348 communications féminis-tes pendant cette dernière année, 76 d'entr'eux en ont utilise 381, soit le 2,3 %. Eh bien! pour ce 2,3 %, il faut poursuivre le travail, surtout si les membres des Sections qui comptent des amis parmi les rédacteurs de journaux, interviennent avec tact et discrétion pour attirer leur attention sur nos informations

discussion prirent part Mles Bieder, qui A la discussion prirent part mess bretter, qui fit part de ses expériences avec la presse lucernoise, Gourd, qui insista sur l'action de la petite presse, Mme Leuch, qui remercia Mile Aellig du grand travail qu'elle accomplit pour notre propagande, Miles Nelly Piguet (Nyon), Grutter (Berne) et Aellig. Mile Aellig avait intitulé sa communication: Expériences féminines avec la sse masculine. Ces expériences, toutes celles collaborent peu ou prou à nos journaux les ont faites, souvent avec la rage au cœur. Espérons que le souvenir nous restera, dans 70 fois quand les choses auront changé

Mme Wiazmitinow-Wehrli (Bâle), ayant annoncé que les membres masculins de son comité ment le moment mal choisi pour lancer une comité estitiative cantonale en faveur du suffrage féminin, Mle E. Gourd, avec un enthousiasme communica-tif, a parlé de l'initiative lancée par les Gene-voises dès le mois de mai et du splendide moyen de propagande qu'elle constitue aussi bien auprès des hommes que des femmes. Les lecteurs du Mouvement connaissent cela, ils en entendront

Mouvement connaissent cela, ils en entendront encore parler, nous n'insistons donc pas.

On entendit à ce sujet Mle Bréting (Neuchâtel), qui exposa les perspectives intéressantes qui s'offernt aux Neuchâteloises à l'occasion de la séparation de l'Eglise et de l'Etat; Mles Grutter (Berne), Stockmeyer (Zurich), Mme Wiazmitinow (Bâle), Miles Dunner et Gourd exprimèrent encore leur point de vue au sujet des possibilités

d'initiatives simultanées dans nos cantons. Après la détente du repas en commun, la séance reprit pour entendre M^{III} E. Graf (Bâle), qui avec une gravité, à peine troublée par deux qui avec une gravité, à peine troublée par deux tout petits sourires, présenta une gerbe des critiques qu'elle a entendu exprimer par des jeunes dans la section de Bâle, où elle est entrée depuis un an. Qu'attend la jeunesse du suffrage féminin? Il semble que les jeunes ne soient que déçus par notre mouvement, eux qui tenunent les vrises prious transfer explesant transit. trouvent les voies mieux tracées grâce au travail de leurs aînées. Les jeunes nous reprochent de vouloir améliorer le sort des malheureux sans nous attaquer à la cause du mal, d'ignorer les problèmes sexuels, etc.

problèmes sexuels, etc.

M¹es Stockmeyer (Zurich), Bieder (Lucerne)
exprimèrent leur éloignement des combinaisons
politiques tandis que M¹e Gourd, tout en rendant
hommage à M¹e Graf et à la bonne volonté des jeunes, justifia la neutralité politique de nos as-sociations, nécessaire à leur maintien. Il ne fau-drait tout de même pas confondre la politique, c'est-à-dire la chose publique, avec la politique des partis. Les critiques formulées contre notre manière de travailler proviennent de nouveau venus qui ignorent tout ce qui a été fait avant preuve en soit leur reproche d'ignorer le problème sexuel. Et Joséphine Butler? Et la lutte contre la prostitution, la traite des femmes et des enfants que mènent tant d'associations internationale et nationales ?

Les jeunes ont toujours critiqué la manière de faire de leurs aînés, et cela est devenu plus saisissant à notre époque, où la guerre a élargi le fosse entre les deux générations. Nos après-venants feront mieux, ils feront autrement, et eux aussi seront critiqués par leurs successeurs. La roue tourne. L'essentiel est que l'Idée marche. Marche-t-elle ?

On entendi ensuite d'alertes réflexions, pleines de bons sens, de Mme Hegg (Berne), sur l'éducation civique de la jeunesse. Etant données l'influence prépondérante de la mère sur ses enfants, de la femme sur la vie de société, sur la bonne entente et la compréhension nutuelle, sur la vie écono-mique et la formation des prix, il convient que les jeunes filles prennent conscience de leurs devoirs, non seulement pas l'instruction civique que nous réclamons, mais aussi par l'éducation civique. Les femmes ont plusieurs excuses à ne pas désirer exercer d'influence civique, la plu

Publications reques

Dr. L. Exchaquet, médecin de l'Hospice de l'enfance, à Lausanne, La santé du nourris-son, guide de la mère et de l'Infirmière, 1 vol. cartonne avec 55 illustrations. Payot, édit. Prix: 3 fr. 50.

Petit volume simple, clair, pratique, qui aidera toutes les mamíans à élever un poupon. Toutes les questions importantes y sont traitées, alimentation du nourrisson, alimentation maternelle ou artificielle, soins divers, soucis de propreté, d'hy-giène, vêtements du tout petit, et leur savonnage, habitat, avec tout ce que comporte ce point important: température, chauffage, mobilier, lit et literie, position de l'enfant dans son lit, etc. Sur le système perveux du bébé et son développement, le Dr. Exchaquet donne des rensei-gnement intéressants et, comme il faut toujours tout prévoir, il termine son petit livre par des sur la prévention des maladies conseils à suivre « en attendant le médecin ».

Le véritable Messager boîteux de Berne et Vevey. Ce vénérable monsieur, vieux de plus de deux siècles nous arrive avec la chute des feuilles. Il donne tous les renseignements d'un almanach qui se respecte et s'agrémente d'actualités, de bons mots et d'historiettes. La tradition y est représen-tée par le conte en patois que d'aucuns aiment y trouver. V. D.

Almanach socialiste pour 1938. Edition « La Sentinelle », La Chaux-de-Fonds. Prix: 80 ct.

Pour la dix-septième fois, paraît cet ouvrage populaire, d'agrément et de renseignements variés, qui contient, en outre des pages communes à presque tous les almanachs, une documentation variée sur le mouvement ouvrier, des clichés illustrant l'actualité — Espagne républicainé, Ex-position de Paris — et des nouvelles, des anec-dotes des concours de mots croisés ainsi que la chronique des événements importants de l'an-née écoulée faite en des raccourcis saisissants.

valable étant l'absence des droits civiques. Mue Hegg leur souhaite un rôle civique plus large; l'éducation civique des filles leur montreraît leur rôle futur dans la société, leurs responsabibilités, surtout quand elles seront mères. Les associations féminines ont là une belle tâche, que d'ailleurs elles ont déjà entreprise. On donne aux jeunes électeurs un certificat de majorité. Pourquoi les jeunes filles majeures ne rece-

pacotille, j'espère avoir fait comprendre à quel point certaines pages du Cavalier de paille envoûtent leur lecteur, et tout le charme de l'incroyable atmosphère de poésie rèveuse et de visions intenses et souvent mystiques. Etrangement vivants et nous hantant sont ces personnages peints à petites touches, en y revenant souvent, comme tracées à coups de crayon gris dans la brume. Et puis, quel ef-froyable relent de mort tout le long du livre. La mort est partout avec ses épouvantes, ses pressentiments et son souffle glacé; comme les vivants y vivent étrangement en communion avec ceux qu'ils ont aimés et qui ne sont plus!

Monique Saint-Hélier a, nous le savons, des admirateurs et des détracteurs aussi passionadmirateurs et des detracteurs aussi passion-nés les uns que les autres. A ces derniers, dont je comprends, du reste, très bien le recul effaré, je demande ceci: Si les livres de notre auteur nous arrivaient d'Angleterre avec un solide cortège de louanges et une réputaun sonce cortege de louanges et une reputa-tion fermement étable, ne les admiraient-ils pas sincèrement et ne trouveraient-ils pas pour les louer des épithètes choisies parmi les plus subtiles? Le label Made in England a fait adopter chez nous des œuvres lout aussi difficiles à comprendre. Tout en dénonçant ce cachierse littéraire, is deix avours que conaminens a compenence. The el denominat ce snobisme littéraire, je dois avouer que si Monique Saint-Hélier s'entend à envoûter ses lecteurs, il faut pour la goûter pleinement être en ce qui pourrait s'appeler, « en état de grâce ». Etat rare s'il en fût!

Jeanne Vuilliomenet.



Glané dans la presse...

A propos du statut de la femme

A propos du statut de la femme Nous avons grand plaisir à signaler à nos lectrices l'excedéent article que consacre à ce sujet, à l'occasion des débats devant la S. d., N. M. Ghisletti, l'un des collaborateurs de l'Action le bulletin de l'Union suisse des Indépendants — le seul journaliste suisse d'ailleurs qui dit pris la peine de venir se renseigner et se documenter auprès du Bureau féministe international auvert à Genève pendant l'Assemblée. Nous regrettons que la place nous manque pour reproduire cet article in-extenso, mais du mojns les fragments que nous en citons engageront-ils nos lectrices à se le procurer (No du 9 octobre 1937, 8, rue du Mont-Blanc, Genève).

Oui, je sais ce que bien des hommes vont me repondre. Je suis un d'entr'eux. Je connais d'avance leur réaction: «La femme? Qu'est-ce qu'elle demande encore? Ce n'est pas assez, déjà qu'elle prenne notre place à l'atelier ou au bu-reau? elle n'a qu'à rester à la maison, à s'occuper des moutards, à tremper la soupe et à raccommoder les chaussettes. Voilà où est sa place, pas dans les meetings et les assemblées politiques....

Voïlà ce que j'ai entendu bien des fois, ce que j'entendrai sans doute encore. Et cette réponse, qui est fréquente — trop fréquente — éclaire éclaire d'un jour bien singulier la mentalité masculine en Suisse. Mentalité privée et mentalité publique, car les partis ne se sont guêre occupés, jusqu'ici, d'une question pourtant essentielle. Tant les intérêts électoraux et les calculs de voix retiennent l'attention des députés...

...Qu'on le veuille ou non, ce problème est de ceux qui s'imposent, et qui, jusqu'à leur solution, ne cesseront de s'imposer avec une force sans cesse accrue en dépit des arguments apportés, à la première Commission de l'Assemblée de la d. N., par un des membres de la délégation fédérale.

«En ce qui concerne l'argument humanitaire, hui fait dire le *Journal* de l'Assemblée, il croit qu'il y a de plus grandes misères dans le monde qu'al y à que puis grandes miseres dans le monde que celles causées par l'inégalité des sexes, et là pourtant la S. d. N. ne peut pas agir. Le sort des femmes n'est pas rééllement aussi mauvais que certains le prétendent. Les femmes peuvent obtenir ce qu'elles désirent vraiment. Lorsque les femmes voudront réellement voter en Suisse, il est sûr qu'elles pourçont le faire. il est sûr qu'elles pourront le faire...»

Eh quoi! parce que des conflits éclatent en Extrême-Orient, parce que le choléra ravage des régions entières, parce que les monnaies sont chancelantes, la situation de la femme cesse d'être digne d'intérêt? Nous ne saurions nous ranger, fût-ce pour un instant, à cette conception quantitative du législateur. Et nous croyons qu'il y a peu de misères comparables à celles d'une femme privée, du fait d'une législation incomplète, de droits que son mari possède, quand ce

serait qu'en ce qui concerne le divorce, droits sur les enfants et ceux de la propriété. Ces misères-là, elles n'attirent pas l'attention parce qu'elles sont personnelles à chaque femme, et qu'elles commandent plus souvent le silence qu'une action sur la place publique. Au reste. des voix plus compétentes que la nôtre s'élèvent pour réfuter les assertions avancées par le re-présentant du Conseil fédéral: «La civilisation te la démocratie, dit Virgile Rossel dans La dé-mocratie et son évolution, ne s'accomoderont pas éternellement de l'oppression et de l'injustice... eternellement de l'oppréssion et de l'injustice... La nature, le rôle naturel de la femme, l'intérêt de la famille, tous les arguments auxquels nous avons recours apparaîtront fragiles et surannés ». Et voici, d'A. Forel: « Aucum animal, pas même le singe ni l'homme primitif n'a assujetti sa fe-melle. Cette gloire a été réservée, à des degrés divers, à la ruse, à la force et à la paresse du mâle humain chez beavenun de rijlinaties en mâle humain chez beavenun de rijlinaties en mâle humain chez beaucoup de civilisations moy-ennes et supérieures... Il nous faut une union sociale collaboratrice des deux sexes à tout âge, opposée à l'oppression d'un sexe par l'autre

Oppression: le mot semble bien gros. Il est pourtant à peine suffisant pour qualifier l'état de fait actuel. La femme, en effet, est soumise aux mêmes lois que l'homme, avec des aggravations parfois, mais elle ne peut pas prendre part à leur élaboration. Pour ce qui touche part à leur élaboration. Pour ce qui touche aux droits politiques, elle est traitée comme un-incapable et assimilée, par conséquent, aux mineurs aux faibles d'esprit, aux aliénés. En re-vanche sous tous les autres rapports, et parti-culièrement au point de vue pénal, elle est considérée comme entièrement responsable de ses actes. Il ne semble pas, à ce moment, qu'on ait tenu

vraient-elles pas un diplôme insistant sur leurs responsabilités futures?

La discussion montra que le cours qui vient

de se terminer à Rheinfelden n'avait pas d'autre objet que la formation de la femme en vue de ses responsabilités civiques. L'Alliance de Sociétés féminines suisses, portera cet hiver son attention sur l'éducation civique de la jeune fille et l'édu-cation civique dans la famille. Mme Gerhard (Vevey) se plaignit de la difficulté qu'on éprouve d intéresser les jeunes, les Eclaireuses notamment, à ces problèmes civiques.

Mme Debrit-Vogel (Berne) attira rapidement

l'attention de ses auditrices sur l'activité de la Commission de crise en demandant qu'on veuille bien aviser l'Office suisse des professions fé-minines de toute atteinte portée au travail féminin. Puis vinrent les communications de Mme

Leuch, présidente centrale:

Que les sections changeant de présidente ne

Que les sections changeant de présidente ne manquent pas d'en aviser le Comité central; Dorénavant, les sections annonceront pour le 31 décembre, comme (message de nouvelle année, le nombre de leurs membres pendant l'année écoulée et paieront Jeurs cotisations jusqu'au 28 février suivant. d'après le nombre des membres de la défunte année. Les comptes centraux doivent être bouclés le le avril.

vent être poucles le le avril.

Pour le travail de cet hiver, on recommanda aux sections d'élaborer un programme respectant soigneusement la neutralité politique, de faire appel à des conférenciers d'avis différents afin d'entendre les divers sons de cloche. Cela donne de la vie aux séances et permet de se faire une

opinion raisonnée.

La caisse de la Conférence des présidentes (tenue par Mme Gerhard) est riche de 109 fr. 50. C'est sur cette bonne nouvelle que la séance a été

Un "Centre de Liaison" des Associations féminines genevoises

La demière en ligne de nos grandes villes suisses, Genève vient enfin de mettre sur pied un or-ganisme de coordination et de coopération des efforts féminins tels qu'il en existe à peu près partout en Suisse allemande, et pour la Suisse romande dans le canton de Vaud et à Lausanne. C'est d'ailleurs de ces « Cartels de Sociétés féminines» vaudois et lausannois que se sont

surtout inspirées les initiatrices.

Que l'on me croie pas, en raison de la date tardive à laquelle nos Sociétés féminines sont ardive a laquelle nos societes reinimies sont ai-rivées à octte entente, qu'elles aient jusqu'ici tiré à hue et à dia, travaillant chacune, pour son compte sans s'inquiéter de sa voisine! Au con-taire, et le système qui avait prévalu jusqu'à taire, et le système qui avait prévalu jusqu'à présent était celui des groupements plus spécialisés, à but temporaire ou permanent nette ment déterminé, et qui n'étaient même pas tous exclusivement féminins: c'est ainsi que la plupart des organisations féminines avaient dès 1924 ou des organisations féminines avaient dès 1924 ou 1925 adhéré au Cartel genevois d'Hygiène sociale et morale qui compte aujourd'hui plus de 50 Sociétés affiliées, et entre les mains duquel se sont peu à peu concentrés tous les problèmes actuels d'hygiène sociále et morale. C'est ainsi, d'autre part, que s'était constitué. il y a quatre ou cinq ans, un « Comité de Défense du droit de la femme au travail », qui groupe également les principales Sociétés féminines, tant professionnelles que féministes; qu'un « Centre ménager » s'est formé par la réunion de diverses organisations et institutions dont les questions ménagères sont l'activité essentielle; que le Groupement « La femme et la démocratie » a été comment « La femme et la démocratie » a été comment « La femme et la démocratie » a été com

posé dès 1934 aussi bien par des Sociétés féminines que par des membres individuels; que la « Journée de la Femme pour la Paix » est, chaque année, dans la semaine qui précède le 11 novembre et la célébration de l'amiversaire de novembre et la celebration de l'anniversaire de l'Armistice, mise sur pied en commun par des Sociétés féminines; que chacune des élections de prud'femmes, en 1932 comme en 1935, a amené la formation d'un Comité spécial d'action composé de déléguées des Sociétés féminines; que, plus récemment encore, le Groupe qui, à l'expende de la Française de Carolie de l'Arché de Sociétés emple de la Frauenzentrale de Zurich, a étudié les causes du renchérissement des prix du pain et du lait, et les moyens d'y remédier était, lui aussi, formé de déléguées de Sociétés féminines; et que, chaque fois que surgissait un évènement intéressant l'un ou l'autre aspect du mouvement féministe, les principales Sociétés de femmes se constituaient en un Comité temporaire, comme ce fut le cas lors de la campagne en faveur du pastorait féminin en 1928, lors de l'élection d'une femme juge en 1935, ou plus simplement faisaient une démarche en commun auprès des autorités, comme cela a été toujours le cas pour bétrait le noujinetin de fastiere de Compagnet. obtenir la nomination de femmes dans des Commissions officielles... On voit donc par cette énu-mération, certainement incomplète, que malgré notre individualisme genevois souvent critiqué, la coopération existait depuis longtemps entre nos Sociétés, mais seulement sous une forme différente de celle que l'on rencontrait ailleurs en Suisse.

Mais si ce système un peu empirique, avait, de par ses possibilités très étendues, des avantages. il avait aussi des inconvénients, dont le plus grand était le caractère forcément temporaire ou restreint de ses manifestations. C'est à cela qu'ont voulu remédier les initiatrices du nouveau « Centre de Liaison », auquel elles ont tenu d'au-tre part avec raison à laisser le plus de souplesse possible, en lui donnant, pour ses débuts tout au moins, un caractère d'information et de com-sultation, et en évitant naturellement de refaire à double du travail déjà entrepris.

a double du travail deja entrepris.

Le but du Centre de Liaison, est-il dit, dans le réglement provisoire qui a été adopté en séance constitutive le 24 septembre dernier, est de permettre aux Associations féminines de Genève de se renseigner et de se consulter mutuellement sur leurs activités et sur des sujets d'intérêt commun; de coordonner leurs efforts et de faciliter, s'il y a lieu, une action concertée. Chaque association garde sa liberté d'action.

Onze sociétés féminines ont dès les débuts annonce leur adhésion au Centre de Liaison; soit les Femmes universitaires, les Femmes peintres, tes remntes universitaires, les remntes peintres, et sculpteurs, les Amies de la Jeune fille, le Suffrage féminin, l'Union Mondiale pour la Concorde internationale, l'Union des Femmes, l'Association d'Education Nationale, l'Association des Travailleurs sociaux, le Lycéum-Club, l'Union des Lettheries sociaux. Institutrices primaires et l'Amicale des Ecoles enfantines. De plus, l'Union chrétienne de Jeunes Filles, et la Goutte de Lait se sont inscrites nes Files, et la Coutte de Lait se soin inscrites comme membres sympathisants. Un Bureau directeur de 7 membres a été élu, composé de M™ Ch. Gautier, présidente; M¹№ Gourd, viceprésidente; M™ Marg. Cayla, secrétaire-trésorière; M™ le Dr. Robert, M¹№ Ketty Jentzer, Marg. Nobs et Anne Weiglé, chacune devant, secretaire de la configuence de la configuenc lon les réglements adoptés, être présentée par une Société différente. C'est à ce Bureau, qui s'est activement mis à la tâche avec beaucoup d'entrain, que notre journal souhaite ici le plus grand suc-cès dans son intéressant et utile effort.

E. Go.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.

comptes de capacités ou de maturité de sa part pour prévoir, dans son cas, des peines plus dou-ces. Quand elle vole, tue ou commet une escro-querie, elle est assimilée à l'homme. Lorsqu'elle querie, elle est assimilee a l'nomme. Losqu'ente aurait à se prononcer sur des questions d'intérêt général, ou même spécifiquement féminin: lois concernant l'enfance, la pédagogie, l'hygiène so-ciale on vient lui dire: Mais non cela n'est pas votre affaire. Vous n'y entendez rien. Retournez à vos chiffons. Nous nous occuperons de vous...

Oppression? Sans doute. Voyez à l'article 149 du Code civil suisse, qui stipule que la femme divorcée doit reprendre le nom de famille qu'elle divorcee doit reprendre le noin de famine qu'ente portait avant son mariage. Que le divorce soit dû à sa faute ou à celle de son ex-conjoint, peu importe: elle est indigne de porter un nom qui est celui de ses enfants. Ne croit-on pas qu'en certaines occasions, cet état de choses expose la femme à des souffrances morales qui valent qu'on s'y arrête?..

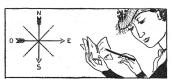
qu'on s'y arrete ?...

...Dans la pratique, la femme a, chez nous, les mêmes devoirs, les mêmes responsabilités que l'homme. Sait-on qu'il y avait en Suisse, en 1920 un excédent de population féminine de 138.000 personnes? Sait-on que 746.000 ménages étaient, à la même époque, dirigés par des feminique de l'accordibités par des feminiques à Australia. mes? Aujourd'hui, notre compagne travaille, comme nous. à la seule différence qu'elle est plus mal payée. Elle peut faire des études universine nous, mais sans pouvoir prétendre aux mêmes situations. Elle peut être fonctionnaire, comme nous, enseigner, comme nous, mais, si elle se marie, elle doit abandonner sa situation. Pourquoi elle seule? Le mariage, en la mettant en face des réalités ménagères, en lui apportant des enfants, lui enlèverait-il toute capacité péda-gogique? Il serait judicieux, si l'on poursuivait ce raisonnement, d'admettre que le traitement de femme mariée n'a pas à être soumis à l'impôt... Sur ce point, la législation se tait, avec une pru-dence toute masculine.

Disons-le tout net. Le statut de la femme, dans

notre pays, est absurde, et le législateur, qui s'occupe de torturer les articles 31, 32 et 34 de la Constitution, pour réduire encore un peu les rares libertés qui nous demeurent, ferait peut-être mieux de reprendre la modernisatiqn de cette Constitution dans ceux de ses articles cette Constitution dans ceux de ses articles qui ont vieilli, dans ceux qui ne correspondent plus aux conditions actuelles: la situation de la femme doit être revue, elle doit être modifiée. Que quelques-unes d'entre elles se désintéressent de la question, soit. N'existe-t-il pas, parmi les électeurs, l'importante classe des abstentionniste? Est-ce que cela condanne le système démocratique?

Et qu'on vienne pas nous parler du service militaire: s'il le faut, les femmes feront du ser-vice civil. Et puis, les charges et les souffrance de la maternité ne sont pas sans compenser, peut-être, l'école de recrues et les cours de répétitions...



Carnet de la Quinzaine

Mardı 26 octobre:

lardi 26 octobre:

NEUCHATEL: Union Féministe pour le Suffrage. Restaurant neuchâtelois, 20 h. 15: Séance mensuelle: 1. Nomination des membres du Comité de l'Association cantonale pour le Suffrage; 2. Compte-rendu de l'Assemblée de l'Alliance nationale de Sociétés féminines: Mle Billeter; 3. Compte-rendu de la Conférence des Présidentes: Mle Bréting; 4. De quelques points discutés par le Grand Consei l: Mle Porret; 5. Divers.

Jeudi 28 octobre:

eudi 28 octobre:

Genève: « Pro Familia », Aula de l'Ecole Secondaire des Jeunes Filles, rue Voltaire.
Cours sur La Famille d'aujourd'hui. 14 h. 15:
Ouverture. Allocution de M. le Conseiller
d'Etat. Ad. Lachenal, président du Conseil
d'Etat. Les problèmes qui se poseut: M. Al.
Malche. professeur à l'Université. — 16 h.:
D'ane génération à l'autre : M. P. Chaponnière, homme de lettres. — 17 h. 30: Réception offerte par Pro Familia.

Vendredi 29 octobre:

Tendredi 29 octobre:

Genève: « Pro Familia ». Aula de l'Ecole Secondaire. 2me journée du Cours sur La Famille « Journée du Cours sur La Famille « Journée du Cours sur La Famille « Journée de Journée de La Famille » La famille, ses hérédités : le Dr. Charles Du Bois. professeur à l'Université. — 10 h. 15: La famille, ses hérédités : le Dr. Charles Du Bois. professeur à l'Université. — 14 h. 15: La famille, ses bases économiques : Mie Anna Martin, directrice du Bureau de conseils financiers (Berne). — 16 h.: Les colonies d'habitation : M. le Dr. de Senarclens, et M. Jaquet, président et administrateur de l'Association Le Coin de Terre. — 20 h. 30: (Salle Centrale, place de la Madeleine). La famille, sa senté morale : M. le pasteur Lemaître, professeur à l'Université. (Conférence publique et gratuite).

Samedi 30 octobre:

samedi 30 octobre:

Genève: « Pro Familia », Aula de l'Ecole Secondaire, 3me journée du Cours sur La Famille d'aujourd'hui. — 8 h. 30: La Famille, sa santé physique: le Dr. Besse, professeur à l'Université. — 10 h. 15: La Famille, besoins nouveaux : M. Maurice Veillard, secrétaire général du Cartel romand H. S. M. — 15 h.: Visites commentées des Colonies d'habitation du Coin de terre. (Des discussions auront flieu à la fin de chacune des conférences du vendredi et du samedi). Prix du cours: 4 fr. Une journée: 2 fr. Prière instante de s'inscrire à l'avance, en versant le montant au compte de chèques postaux I. 4407).

postaux I. 4407).

Id. La Chaux-de-Fonds: Association cantonale pour le Suffrage féminin, Pâtisserie Girod, Terreaux, 14 h. 30: Assemblée de délégués: Affaires administratives et statutaires, rapports et élection de la présidente. — Proposition de la Section de Neuchâtel: vote communal. — Thé après la séance.

Id. OLTEN: Séance sur convocation du Comité Central de l'Association suisse pour le Suffrage. — Soir: Réunion commune avec les membres de la Section d'Olten. Causeries pâr les membres du Comité Central.

Le Mouvement Féministe se vend au numéro

Librairie Payot, rue du Marché, Genève A l'Union des Femmes, r. Et. - Dumont, 22 A l'Administration, rue Micheli-Du-Crest, 14

Lundi 1er novembre:

undi lei novembre:

Gienéve: Association pour le Suffrage féminin, 22 rue Et.-Dumont, 20 h. 30: Séance mensuelle publique et gratuite. Qu'est-ce que le statut de la femme? causerie sur les récents débats devant la S. d. N., par Mile E. Gourd, secrétaire générale de l'Alliance Internationale pour le Suffrage. — Thé après la séance: 50 ct.

Jeudi 4 novembre:

sudi 4 novembre:
SOTTENS: Commission d'éducation de l'Alliancenationale de Sociétés féminines suisses. Société romande de Radiodiffusion, 18 h. à
18 h. 15: L'entraîncement à la bonne humeur,
Causcrie par T. S. F., par Mee L. AmannKraft (Lausanne).

Vendredi 5 novembre:

LAUSANNE: Groupe suffragiste lausannois, Ly-céum-Club, 2 bis Ljon d'Or, 20 h. 30, séance mensuelle publique et gratuite: La femme célibataire, causerie par Mie J. Paschoud, professeur à l'Ecole Vinet.

Samedi 6 novembre:

amedi 6 novembre:

Genèves: Union des Femmes, 22, rue EtDumont, 16 h.: The mensuel, 16 h. 30: Le
Club de jeunesse des Amies de la Jeune
Fille, causerie par Mule Marcelle Béguin.

Id. La Chaux-de-Fonos: Groupe suffragiste,
pâtisserie Girod, 15 h.: Séance mensuelle:

1. Les femmes et la coopération, causerie par
Mme Gruet; 2. La Conférence des Présidentes à Berne, rapport par Mule Nicolet.

Pour la publicité dans le Mouvement, s'adresser à M^{me} Lépine, 2, av. Soret, Genève.

Mesdames, pour vos renseignements sur achat et location d'immeubles au Tessin, adressez-vous en confiance à l'agence

"VOLUNTAS"

A LUGANO (Fondée en 1896) (Timbre p. réponse) Prop. Mmes Volonteri. (Timbre p. réponse)

The International Suffrage News (JUS SUFFRAGII)

وجري Nouvelles du mouvement féministe à travers le monde

à travers le monue
(Texte anglais et français)
Organe mensuel de l'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Alliance
civique et politique des femmes
Prix de l'abonnement annuel: 6 sh.
6,50 fr. suisses

12, Buckingham Palace, Londres, S. W. I.

Une adresse à retenir pour vos

FOURRURES MAISON MARTHE

Transférée RUE DU VIEUX-COLLÈGE, 4, au 2º ét.

Grand choix de cols de fourrures dep. Fr. 2.90 Réparations, transformations à prix très modérés. Exécution de tous modèles



La Maison de la Laine et de tous les tricotages

TRICOTEUSE DE LA MADELEINE

1, rue du Vieux-Collège- Genève (côté Poste) Tél. 45.991

Explications gratuites de Mme V. Renaud

GENÈVE. - IMPRIMERIE RICHTER

L'Ouvroir de l'Union des Femmes est transféré 5, PLACE DE LA FUSTERIE Téléphone 53.566

Situation centrale près de tous les grands magasins Installation nouvelle Salon pour essayages :-:

TROUSSEAUX, LAYETTES, LINGERIE FINE et ORDINAIRE, TABLIERS, VÊTEMENTS et SOUS-VÊTEMENTS D'ENFANTS, RACCOMMODAGES

LA CRÉME...

n'est pas du mortier, ne la gâchez pas n'est pas du plâtre, ne la battez pas n'est pas une relique, ne la conservez pas

MAIS...

fouettez-la très froide fouettez-la en y incorporant de l'air fouettez-la au moment de la servir et mangez-la avec des fruits.

Achetez celle des

LAITERIES RÉUNIES